

République française
Département de la Loire
Arrondissement : ROANNE
COMMUNE DE JURE

Séance du mercredi 21 septembre 2022

Date de la convocation: 15/09/2022

Membres en exercice : 11 *L'an deux mille vingt-deux et le vingt-et-un septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrice ESPINASSE,*

Présents : 7

Votants: 7

Présents : Patrice ESPINASSE, Franck BLANC, Olivier DUFOUR, Marie-Ange FOLLIOU, Jean-Sébastien COHAS, Chantal PALLANCHE, Romain CHABRE

Représentés :

Excusés : William GEORGES, Delphine FORISSIER, Gérard PEREZ

Absents : Françoise SAPIN

Secrétaire de séance : Romain CHABRE

DE 20220921_04

Succession de Mr CHAPUIS René

Le Maire connaît pas mal de difficultés pour obtenir des informations fiables sur les biens (attente des locations MSA, attente d'une évaluation des liquidités qui pourraient nous revenir, mode de gestion des parcelles boisées - un rendez-vous est programmé avec GBF Crémeaux le 21/9/22). Ce manque de certitude doit nous contraindre à ne pas nous prononcer sur l'acceptation et la valorisation de la succession pour le présent Conseil ; cependant il conviendra de délibérer lors d'un Conseil au mois d'octobre.

L'objet de la succession

Un travail a été mené sur les terres agricoles et forestières entrant dans la succession. La MSA a été contactée (en attente de la réponse) ainsi qu'un gestionnaire de bois et forêts.

Estimatifs de bâtiments et répartitions des terres

ESTIMATIFS DES BÂTIMENTS	
Monsieur Davy NION estimatif oral uniquement	150 000 €
MON HABITAT.com Dossier remis	242 631 €
ATIF Immobilier : Dossier remis	280 000 €

TERRAINS PAR COMMUNE	M2
Grazolles	22 901
Jure	409 277
Luré	25 314
St Marcel d'Urfe	200 760
St Julien d'Odes	183 873

St Just en Cheval	15 356
St Priest la Prugne	30 050

TERRAINS PAR NATURE DE SOLS	M2
Bois	10 993
Culture non définie	364 706
Eaux	753
En attente	22 901
Futaies résineuses	25 825
Landes	8 965
Malson	1 513
Pâtures ou pâturages	67 802
Pin	45 001
Prés	74 131
Roc	240
Sapin	30 050
Sols	1 535
Taillis simples	55 231
Terre	177 885

Monsieur le Maire indique que pour pouvoir avancer sur ce projet, il convient de se positionner sur l'avenir des biens qui nous reviennent afin d'étudier précisément les conséquences en termes de droits, taxes et travaux.

Enfin, lorsque nous délibérerons nous devons déterminer un estimatif de tous les biens, le notaire propose de confier à un expert immobilier près le tribunal de St-Etienne une mission d'évaluation des biens (devis non reçu). De plus, GBF propose une évaluation des terrains nous revenant pour un montant de 500€ HT. Pour ne pas retarder les opérations, le Maire demande à ce que ces missions d'évaluation soient approuvées par le Conseil pour un montant de 5 000€ maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à passer commande auprès d'experts ou de sociétés spécialisés afin d'obtenir des estimatifs le plus précis possible concernant les biens cédés à la Commune par voie de succession de Monsieur René Chapuis.
- **LIMITE** le montant de ces prestations à 5 000,00.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Le Maire, Patrice ESPINASSE

